



Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes

Janvier 2011

N°22

Marché de dupe et fadaises nantaises.

Le plan de destruction massif d'emplois et de services douaniers continue comme dans le reste de la fonction publique et mis en pratique par notre très zélés Directeur Interrégional, fidèle serviteur de cette idéologie.

- GEL SALAIRES
- 360 EMPLOIS
- FERMETURE SERVICES
- PRESSION RÉSULTATS
- REFORME RETRAITES
Et....

*" Le prochain qui me
souhaite une Bonne Année,
je LE MASSACRE !!! "*



Le SNAD CGT de l'interrégion vous renouvelle ses vœux de bonheur ,de santé, de prospérité et de luttas victorieuses .

"Quand
le gouvernement
viole les droits
du peuple,
l'insurrection
est pour le peuple
et pour chaque
portion du peuple,
le plus sacré des droits
et le plus indispensable
des devoirs"

Article 35 de la
Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
du 24 juin 1793



Seul les combats non menés sont perdus d'avance.
Hasta siempre la victoria.

CTPS/DI du 18 janvier 2011

Déclaration liminaire du SNAD-CGT

Monsieur le Président,

Nous sommes convoqués aujourd'hui au CTPS/DI pour assister à la suite du dépeçage de la douane dans l'Interrégion de Nantes. Selon l'étude des tableaux que vous nous avez fournis, et d'après vos chiffres, nous passons de 1290 agents en 2008 à 1102 agents en effectif de référence pour l'année 2011, soit une perte de 188 agents en 4 ans (15 %). L'interrégion de Nantes contribue lourdement à la réduction des effectifs de la douane : à ce rythme, vous risquez de vous retrouver capitaine d'un navire fantôme !

En premier point, nous souhaitons vous répondre immédiatement sur certains éléments repris dans le corps du PV du CTPSDI du 29 juin 2010.

- 1) Sur les compétences respectives des CTPSDR et DI: Vous laissez penser que les réorganisations sont opérées par les CTPSDR et que vous n'intervenez que pour en régler les conséquences sociales. De qui vous moquez-vous, sachant très bien que les DR n'ont aucun pouvoir décisionnel en la matière et que vous leur imposez le PAE, que vous avez défini avec la DG ?

A l'inverse de la situation actuelle, la CGT revendique à l'intérieur des futurs Comités Techniques, un véritable espace de concertation au plus près des revendications des agents.

- 2) Sur les audits interrégionaux, nous vous demandons à nouveau, pour la énième fois, de nous transmettre l'intégralité des audits, sur lesquels vous vous appuyez pour définir une nouvelle cartographie douanière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces audits, la CGT rappelle que les représentants légitimes des personnels restent les interlocuteurs incontournables et privilégiés de l'administration.

- 3) Alors que vous biaisez le dialogue social et que vous l'adaptez à votre convenance, vous vous permettez en plus d'accuser les Organisations Syndicales, d'être les responsables de la situation alors que celle-ci ne relève que de votre application zélée des directives nationales.
- 4) A notre initiative vous avez accepté l'organisation de groupes de travail sur la surveillance, mais vous avez immédiatement exclu de traiter de la question des structures et vous en avez donc limité les compétences
- 5) Vous mentez quand vous affirmez que nous n'avons jamais formulé de propositions.
- 6) Vous outre-passez vos obligations de neutralité lorsque vous visitez les agents des sites restructurés en leur affirmant que l'attitude des Organisations Syndicales est responsable de la situation qui vous a obligé à prendre vos décisions.
- 7) Vous mentez encore, lorsque vous affirmez que notre Organisation Syndicale ne vous a pas fait de proposition lors des entretiens bilatéraux. Vous nous avez interdit de discuter des structures.

- 8) Vous vous dites moderniste et positif, mais vous participez à la mise en pratique d'idées économiques et politiques ultra-libérales, anciennes, stériles et dépassées, qui ont conduit le monde à une catastrophe économique et financière sans précédent, depuis 1929.
- 9) Votre façon de mener les débats, ne relève pas de la concertation, mais du monologue.

Nous arrêtons là l'énumération de vos attaques personnelles contre les représentants des agents des douanes de l'interrégion de Nantes. Cette attitude est contraire à l'esprit de tout dialogue social qui débute par le respect accordé à chaque interlocuteur.

Le second point que nous voulons aborder porte sur la «réforme de la chaîne hiérarchique en surveillance». Nous constatons que sur le plan local, vous l'actez dans vos prévisions du PAE 2011 sans consultation préalable des représentants des personnels et des principaux concernés.

Sous couvert «d'adaptation locale» ou de fusions, nous sommes convaincus que votre but est, au fil de l'eau, d'aboutir à une nouvelle cartographie de la surveillance où les petites unités seront appelées à disparaître. Au travers de ce repyramidage se cache une réforme de beaucoup plus vaste ampleur qui ne dit pas son nom et où les unités seront plus directement gérées «à la performance».

Nous constatons déjà que cette pression des résultats à tout prix conduit à monter des ordres de mission qui ne permettent pas de respecter les normes de sécurité dans les contrôles. Nous réitérons donc notre exigence d'une refonte complète de toutes les instructions sur la surveillance.

Concernant le volet opérations commerciales, nous nous étonnons de l'importance des réductions d'effectifs, même sur un bureau principal ou une direction régionale tels qu'à Rennes.

Pourquoi la direction interrégionale de Nantes n'a-t-elle pas été retenue pour accueillir le nouveau service CSRH (40 à 60 emplois) qui aurait pu permettre de maintenir des emplois en compensation de ceux que vous détruisez ? Est-ce que vous avez fait tout le nécessaire pour défendre cette opportunité ?

Nous constatons par ailleurs une déconsidération des agents et de leur travail au travers des évaluations dans le cadre de l'entretien professionnel. Ne croyez-vous pas que cette individualisation forcée se fait au détriment d'un travail collectif ?

Nous vous reposerons la question M. le Président, serons-nous en mesure d'accomplir l'ensemble des missions régaliennes qui nous sont confiées par l'Etat ? Les restructurations en général et en douane en particulier continuent leurs œuvres de démolition des services publics, qu'ils soient en surveillance, en opérations commerciales, ou en administration générale.

La délégation du SNAD CGT.

Compte rendu du CTPS/DIdu18 janvier 2011.

Un écran de chiffres et de fumées : mais la casse du service public douanier poursuit sa descente vertigineuse avec le zèle caractérisé du directeur interrégional.

Présents pour le SNAD/CGT : Jean Luc PELLUCHON et Jean Pierre OSTOLSKI (section de Poitiers) - Danièle DEVILLE et Hugues ROY (section de Nantes) - Jean Louis HENRY et Christian JOUANNIC (section de Bretagne).

1)PAE (plafond autorisé d'emplois) et effectifs de référence (E.R.) : PAE 2011 = moins 54 emplois.

L'interrégion de Nantes doit rendre 54 emplois en 2011 et 50 en 2012.

Selon la direction interrégionale 70 demandes de départs en retraite sont connues pour l'année 2011.

Le PAE 2012 coïncidera avec les E.R. 2011 : pour l'interrégion des douanes de Nantes, la boucle est bouclée plus rapidement que dans les autres interrégions des douanes. Merci qui ?

Réactions du Snad/Cgt :

Nous avons fait connaître notre désaccord sur cette diminution d'emplois, car à ce rythme, la DGDDI va se retrouver en dessous des 17000 emplois à la fin de l'année 2012. Quel est le seuil de viabilité de notre administration afin d'accomplir l'ensemble de ses missions ? Aujourd'hui plus qu'hier, tous les services (AG, CO et Surv) souffrent d'un manque de moyens dû aux perpétuelles réorganisations. Où se dirige l'administration des douanes, quelles sont et quelles seront ses missions prioritaires ? Les personnels ont besoin d'une visibilité pour donner le meilleur d'eux-mêmes dans leurs fonctions au quotidien. Personne ne refuse la modernisation, mais tous n'acceptent pas une politique d'évolution des services publics, essentiellement basée sur une doctrine d'économie des moyens matériels et humains. Le milieu douanier observe et constate une augmentation considérable de la fraude quel que soit l'usager et le secteur économique. Conserverons-nous toujours les moyens d'appréhender entre 5 et 10% du trafic légal et illégal ?

Commentaires :

Les baisses d'emplois dans l'interrégion de Nantes, seront réparties « arithmétiquement », sans en connaître précisément la répartition malgré notre demande.

Ces réductions toucheront en priorité les services A.G. liés à l'impact de la création des CSP (centres de services partagés chargés de l'exécution de la dépense et des différentes opérations comptables administratives dont l'un est installé en Ile de France à hauteur de 40 emplois, l'autre étant à Lyon avec un effectif de 60 emplois. Ces deux centres ont commencé à fonctionner à partir du 1er janvier 2011). Les baisses d'emplois 2011 dans l'interrégion de Nantes sont liées aussi à la mise en place d'ICS (Import Control System) qui entraîne une dématérialisation des documents à l'entrée sur le territoire communautaire (services OP/CO). Les services aéromaritimes et la surveillance sont touchés par cette réduction d'emplois, respectivement dans des transformations d'emplois, la réorganisation et la performance. Difficile d'en savoir plus. Le SNAD CGT a voté contre le PAE/ER 2011, et s'est abstenu sur le point des primes.

En effet, s'il y a bien corrélation entre le nombre de primes et le nombre d'agents tributaires, nous persistons à décrier ce mauvais plan social (fixé au niveau central avec la complicité de l'ensemble des OS sauf Solidaires et la CGT), dont le montant des primes n'est pas à la hauteur du préjudice subi et toutes les contraintes induites (perte de l'emploi du conjoint, changement de logement, frais multiples...).

2) Evolution de la chaîne hiérarchique en surveillance :

Selon le directeur interrégional, les 3 directions régionales (Nantes, Poitiers et Rennes) disposent de 3 ans pour réaliser la mise en place de la réforme .

Une nouvelle résidence catégorie A est créée à Roscoff .

Liste des moyennes unités (20-35 agents) dans l'Interrégion :

Nantes BSI, Brest BSE, Roscoff BSI, Rennes BSI, Lorient BSE, Saint-Brieuc BSI, Poitiers BSI, Limoges BSI, La Rochelle BSE ,Angers BSI-

Liste des petites unités (1-19 agents) dans l'Interrégion :

Saint-Nazaire BSE, Les Sables d'Olonne BSE, Le Mans BSI, Saint-Malo BSE, Quimper BSI.

Réactions du Snad/Cgt : Sur ce sujet de la surveillance, qui va selon nous au delà de l'évolution de la chaîne hiérarchique, nous avons fait remarquer au directeur interrégional que cette évolution était déjà actée dans le PAE 2011, sans concertation avec les représentants des personnels. Nous avons contesté l'écriture du procès-verbal du dernier CTPS/DI du 29 juin 2010, dans lequel, le directeur interrégional rend coupable les organisations syndicales d'attentisme, d'opposition systématique et de dogmatisme.

Nous avons rappelé au directeur interrégional, qu'à notre initiative et avec son approbation, nous avons commencé au mois d'octobre 2009, un groupe de travail sur l'organisation, les missions et le fonctionnement des services de la surveillance de l'interrégion . Nous devons nous revoir pour continuer nos travaux, mais dès que l'on a voulu parler de structure , le DI a refuser toutes autres réunions et concertations avec les OS sous prétexte que son projet n'était pas encore avalisé par la DG, drôle de conception du dialogue et de la concertation.

Malgré nos nombreuses demandes concernant la communication du rapport de l' IS sur la surveillance en Bretagne et les différents audits réalisés sur l'interrégion, le DI nous a adressé une fin de non recevoir. Bizarre, y aurait t'il des remarques désobligeantes sur l'encadrement ?

Nous avons également rappelé au directeur interrégional nos différentes demandes de réunions , pas seulement sur le seul sujet des services de la surveillance, en vain, malgré de nombreux sujets à aborder, l'entretien professionnel, la formation professionnelle, les mouvements internes dans l'interrégion.../.

3 - Informations générales pour l'année 2011

Avenir de la viticulture au sein de l'interrégion :

Selon le directeur interrégional, il y a peu de grain à moudre sur les services de la viticulture, car les décisions ont déjà été prises , pas de restructuration en vue. La direction régionale des douanes de Nantes réfléchit sur une fusion possible entre Nantes Atlantique CO, Nantes Transports (C.I.) et le service de la viticulture de Nantes.

Point sur les effectifs dans les recettes régionales (R.R.) des douanes :

Le transfert comptable est réalisé dans les 3 R.R. il existe une similitude de la charge de travail , le directeur interrégional demande que les R.R. fassent un effort pour réduire leurs effectifs de deux agents au minimum, voire plus.

Parc automobile :

Le directeur interrégional se félicite d'avoir réduit de 47 véhicules le parc automobile de l'Interrégion . Une commande de véhicules destinés principalement à la surveillance a été faite pour un montant de 465 000 euros .

Pour info , un achat de 7 densimètres pour les services de la surveillance a été effectué.

Immobilier :

La direction interrégionale est, dans ce domaine, sous la coupe des préfets. Le site de Mellinet serait maintenu à la douane au moins jusqu'en 2017 .

L'immeuble du sextant à Nantes (Bureau de Nantes transport) coûte cher (150 000/euros l'an), d'où la réflexion de fusionner plusieurs services douaniers nantais.

Les opérations immobilières 2011 sont lancées pour les directions régionales de Poitiers et de Rennes.

Une réflexion est demandée au directeur régional de Poitiers pour le relogement des structures douanières de Brive et d'Angoulême.

Points noirs selon le D.I. :

Dans un avenir proche, la question sur la pertinence des bureaux de Laval, Gueret, Quimper, Niort et sur la BSE de Quimper doit être posée.

Il faut également réfléchir à ramener les effectifs de la BGC de Royan à 17 agents (7/8 emplois en moins), car selon le D.I. Il existe peu de potentiel en matière de L.C.F.

INFO:

La conférence ministérielle sur les résultats de la douane en 2010 aura lieu le 27 janvier prochain.

La notion de bureau départemental, issue de l'arbitrage ministériel de 2006, ne tiendra pas car un nouveau Ministre peut défaire l'œuvre d'un précédent. Rien n'est inscrit dans le marbre aurait dit François Baroin"



Le PAE tient compte des besoins en personnels des directions régionales, des différents mouvements prévisibles et définitifs, de la performance, ainsi que des restructurations.

La colonne Effectif de Référence indique le chiffre cible à atteindre .

Effectif à rendre: Réel moins ER, **faites vos comptes**

Au 1er janvier	ER 2010	Réels 2010	ER 2011	Réels 2011	Pour mémoire effectif implanté avant le 01/01/2008
DI	51,66	58	54	55	Non connu
DRGC	248,51	256	226	241	Non connu
Bretagne	321,78	340	287	326	369
PDL	321,23	341	299	326	364
PCL	312,72	346	290	311	361
Total	1255,9	1341	1156	1259	

	ER juin 2010						ER 2011						Réels janvier 2011					
Bretagne	A++	A+	A	B	C	Total	A++	A+	A	B	C	Total	A++	A+	A	B	C	Total
AG	6	5	15	22	7	55	6	5	13	17	4	45	6	5	14	21	6	52
CO	1	8	18	63	22	112	1	8	15	56	19	99	0	8	16	67	30	121
SU	0	0	6	59	92	157	0	0	6	59	78	143	0	0	5	64	84	153
PCL																		
AG	7	6	9	19	10	51	6	5	9	14	9	43	6	5	9	17	13	50
CO	1	13	20	92	47	173	1	13	18	89	41	162	0	9	20	81	67	177
SU	0	0	6	30	51	87	0	0	6	34	45	85	0	0	5	29	50	84
PDL																		
AG	6	5	11	21	9	52	6	5	10	19	7	47	6	5	11	22	4	48
CO	1	11	21	75	45	153	1	12	20	74	42	149	0	12	21	74	56	163
SU	0	0	4	40	63	107	0	0	4	43	56	103	0	0	4	40	71	115
DI																		
AG	2	1	14	21	8	46	2	1	14	25	9	51	2	1	14	23	11	51
CO	0	0	1	3	0	4	0	0	1	2	0	3	0	0	1	3	0	4
DRGC																		
AG	1	2	0	0	0	3	1	2	0	0	0	3	1	2	0	0	0	3
SU	0	1	23	132	89	245	0	1	23	113	86	223	0	3	10	117	108	238
Total inter																		
AG	22	19	49	83	34	207	21	18	46	75	29	189	21	18	48	83	34	204
CO	3	32	60	233	114	442	3	33	54	221	102	413	0	29	58	225	153	465
SU	0	1	39	261	295	596	0	1	39	249	265	554	0	3	24	250	313	590
Total	25	52	148			1245	24	52	139	545	396	1156	21	50	130	558	500	1259
Berkani						8,67						8,4						21
Total avec les emplois berkani						1253						1164						1280

Tableau du nombre de primes de restructuration.

	Résidence	Branche	A	B	C	Total
Bretagne	Rennes	AG/CO		4	2	6
	St Malo	AG/CO			3	3
	St Malo	SU			1	1
	St Brieuc	AG/CO		2	2	4
	Lorient	AG/CO			1	1
	St Brieuc	SU			3	3
	Vannes	SU			1	1
	Total		0	6	13	19
PCL	Barbezieux	AG/CO			2	2
	Rochefort antenne	AG/CO		1	2	3
	Chatellerault Viti	AG/CO	1	3	2	6
	Angoulême	AG/CO			2	2
	La rochelle motards	SU		1	2	3
	Royan	SU		2	1	3
	Total		1	7	11	19
PDL	Le Loroux-Bottereau	AG/CO			2	2
	Nantes motards	SU			5	5
	Total		0	0	7	7
DI	Jauge nantes	AG/CO		1		1
	Total		0	1	0	1
DRGC	Royan chef de quart	SU			2	2
	Royan marin-pont	SU			2	2
	Bayonne chef de quart	SU		1		1
	Bayonne marin-pont	SU			1	1
	Total		0	1	5	6
TOTAL			1	15	36	52
Dont AG/CO			1	10	19	31
Dont SU			0	4	17	21

"Patrick Ollivier, installé derrière son micro portable, est omniprésent, omnipotent et omniscient. A ses côtés, la parité administrative s'ennuie ferme, intervient peu et se contente de lever la main comme un seul homme au moment du vote. Notre DI domine et écrase les débats, a réponse à tout et à tous. Il se veut rassurant mais il y a longtemps que les personnels ont appris à se méfier de ses paroles".



ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13 janvier 2011.

PROPOSITION DE LOI

visant à réserver le statut de la fonction publique aux agents exerçant une fonction régalienne,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par
M. Jean-François MANCEL,
député.
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Tout État, pour assurer ses missions, a besoin de s'appuyer sur une fonction publique efficace. Notre pays n'échappe pas à la règle. Cependant, force est de constater que le poids de la fonction publique française est de plus en plus important au point qu'il en arrive à nuire à son efficacité, malgré la valeur de ses agents.

Le rapport Silicani de 2008 sur la fonction publique estime que plus de sept millions de personnes occupaient un emploi de service public en France au 31 décembre 2005, ce qui représente plus de 28% de l'emploi national total. Concernant le service public administratif, le nombre d'agent a augmenté de près de 25 % entre 1986 et 2006, passant de 4,2 à 5,2 millions. Cette constante augmentation, qui découle en partie d'une forte hausse de l'emploi territorial suite aux processus de décentralisation, génère des pesanteurs au sein de l'appareil public, dommageables autant à celui-ci qu'aux Français.

Nos voisins européens l'ont bien compris et la France est aujourd'hui le seul grand pays développé où il existe encore une séparation totalement étanche entre le statut des fonctionnaires et celui des salariés du secteur privé.

Réformer le statut de la fonction publique en France, en le resserrant autour des fonctions régaliennes, aurait des conséquences hautement bénéfiques.

Tout d'abord, cela contribuerait à dynamiser les domaines non régaliens actuellement englobés dans la fonction publique. En effet, la généralisation du contrat de travail de droit commun permettrait une meilleure prise en compte du mérite ainsi qu'une meilleure gestion des ressources humaines et créerait des ponts entre le secteur public et le secteur privé. Cette nouvelle flexibilité nourrirait une dynamique d'enrichissement réciproque des deux secteurs.

Ensuite, cette réforme du statut aurait un impact non négligeable sur les dépenses publiques au sein desquelles les dépenses de personnel représentent près de la moitié du budget de l'État. À l'heure où le Gouvernement a décidé de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, une telle mesure viendrait renforcer la volonté de rationalisation des dépenses de l'État.

Enfin, il convient de souligner que les contraintes qui pesaient sur les agents publics au nom du service de l'intérêt général et qui justifiaient les droits spécifiques liés au statut ont perdu beaucoup de leur importance d'origine, ce qui justifie aujourd'hui d'adapter le statut à ce nouvel environnement.

Aussi, la présente proposition de loi vise à réformer le statut de la fonction publique en le limitant aux seules missions régaliennes, revenant ainsi aux sources de ce statut spécifique.

Dans son **article 1^{er}**, elle modifie et complète les articles 2 et 3 de la loi du 13 juillet 1983 (dite loi Le Pors, portant droits et obligations des fonctionnaires) en restreignant le champ d'application du statut de la fonction publique aux seuls emplois de souveraineté nationale et de puissance publique.

Dans son **article 2**, elle précise que cette modification ne s'applique qu'aux nouveaux entrants au sein de la fonction publique et non aux agents actuellement en poste afin de ne pas porter atteinte à leur choix initial.

Cependant, il ne faudrait pas fermer la porte à ceux d'entre eux qui souhaiteraient bénéficier du nouveau régime généré par le contrat de travail de droit commun. Aussi, dans son **article 3**, la présente proposition crée un droit d'option.

Loin de représenter une forme de désengagement de l'État, cette proposition de loi s'inscrit dans une logique d'égalité et de réconciliation au sein de la société française à l'heure où les différences entre le secteur public et le secteur privé apparaissent plus que jamais injustes aux yeux de nombre de nos concitoyens, particulièrement suite à la grave crise financière que nous venons de traverser.

PROPOSITION DE LOI

Article 1^{er}

Les articles 2 et 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires sont ainsi rédigés:

«**Art.2.**-La présente loi s'applique aux agents civils des administrations de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics y compris les établissements mentionnés à l'article 2 du titre IV du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales, à l'exclusion des fonctionnaires des assemblées parlementaires et des magistrats de l'ordre judiciaire, qui ont vocation à occuper les emplois définis à la seconde phrase du premier alinéa de l'article 5*bis*.

«Les autres agents sont régis par les dispositions du code du travail.

«**Art.3.**-Sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics définis à la seconde phrase du premier alinéa de l'article 5*bis*, sont, à l'exception de ceux réservés aux magistrats de l'ordre judiciaire et aux fonctionnaires des assemblées parlementaires, occupés soit par des fonctionnaires régis par le présent titre, soit par des fonctionnaires des assemblées parlementaires, des magistrats de l'ordre judiciaire ou des militaires dans les conditions prévues par leur statut.»

Article 2

Les dispositions de l'article 1^{er} s'appliquent aux agents recrutés à compter de la publication du décret mentionné à l'article 3.

Les agents recrutés avant cette publication peuvent, à leur demande, être régis par les dispositions du code du travail, dans les conditions définies par le même décret.

Article 3

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application de la présente loi.

Dépêche AFP du 17/01/2011

Dans une dépêche AFP du 17 janvier 2011, M. Chérèque a distingué les "fonctions régaliennes à maintenir sous l'autorité directe de l'Etat" (police, armée, justice) et "l'ensemble des autres missions", conduites "par le public ou par des opérateurs privés", pour lesquelles "l'Etat doit assurer contrôle, évaluation et péréquation". "Une mission de service public ne se résume pas à la forme juridique de l'entreprise ou au statut du personnel" et "un salarié du privé qui assure une mission de service public n'est pas moins républicain qu'un fonctionnaire qui effectue la même tâche", a-t-il ajouté.

Nous ne pouvons que nous inquiéter de cette déclaration au moment où l'UMP dépose une loi qui va dans le même sens. Si la CFDT collabore à la suppression du statut pour 80% des emplois de la fonction publique, ça va devenir dur à défendre.

Si les intentions de l'UMP sont claires (réduire les dépenses de manière comptable, augmenter les opportunités de profit de ceux qui ont les moyens de les exploiter, réduire les contre-pouvoirs dont la neutralité politique des fonctionnaires), celles de la CFDT le sont moins. Le problème, c'est qu'en abondant dans le sens de l'UMP, Chérèque soutient de fait les objectifs de l'UMP rappelés ci-dessus.

Douanes

ENTRE COUR ET JARDIN (D'EDEN) source Douanier bourguignon

Si les agents ont des représentants du personnel via les syndicats, les cadres dits supérieurs, ont, eux, une Amicale.

Non, mais sans blâââgue !!!

C'est plus kitsch, moins z'agressif, et tellllllement plus sympathique !

Faisant fi des foutaises et des flagornneries, nos chers hiérarques adressent directement leurs doléances au DG himself.

La VH vous dis-je.

Tous ces gens sont terriblement inquiets pour leur avenir.

Vous êtes priés de ne pas rire.

En effet, malgré tous les efforts consentis en termes de mutations et autres promotions loin de chez eux, nos hiérarques se désespèrent.

Malgré tout le travail de sape qu'ils ont effectué dans les services, malgré le zèle y déployé, rien ne va plus.

Que faire pour plaire ?

Ces messieurs-dames se demandent avec angoisse ce que demain leur réserve.

Non point en terme d'emploi, mais d'une façon beaucoup plus vénale et terre à terre, en terme de salaire et autres avantages liés au poste.

Qu'il est loin le devenir des agents de la ligne !

Je regarde mon nombril et seulement le mien, en faisant la danse du ventre à la DG.

Sont-ils respectables tous ces courtisans ?

Sont-ils crédibles lorsqu'ils nous gouvernent ?

Méritent-ils notre considération ?

Blagounette.

A la suite d'un accident, un responsable de la DGDDI se retrouve devant Saint Pierre.

Celui-ci examine son dossier : "Grand commis de l' Etat...au service du pays.. pas de problème, pour vous c'est le paradis : la porte au fond à droite".

L'impétrant ouvre la dite porte et se retrouve sur le seuil d'un lieu rempli de flammes, de chaudrons bouillants et de chevalets de torture.

Il referme précipitamment la porte et retourne voir Saint Pierre :

"n'y aurait-il pas une erreur ?

" "ah oui, j'ai oublié de vous dire, nous aussi on a fusionné"

Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom :

Prénoms :

Grade :

Indice :

Date de prise de rang dans l'échelon :

Date d'entrée dans l'administration :

Unité ou service :

Adresse Complète:

(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature :

